



REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

11eme CONFERENCE DE REVUE DU TRAITE DE NON PROLIFERATION DES ARMES NUCLEAIRES (TNP)

DECLARATION DE DJIBOUTI LORS DE LA DEBAT GENERAL DE LA COMMISSION PRINCIPALE III NEW YORK, LE 6 MAI 2026

Monsieur le Président,

Tout d'abord, permettez-moi au nom de ma délégation, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette commission. Vous avez notre soutien durant la session.

Ma délégation se souscrit aux déclarations prononcées au nom du groupe des pays d'Afrique, Arabes et du Mouvement des non-alignés, et à titre national, je vais ajouter quelques points.

Nous réaffirmons notre soutien constant au TNP et restons pleinement engagés dans la mise en œuvre équilibrée et effective de ses trois piliers indissociables : le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Dans un contexte mondial caractérisé par la pénurie des ressources, l'instabilité énergétique et l'urgence climatique, l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire reste une solution stratégique, en particulier pour les pays en développement.

Monsieur le Président,

Le nucléaire civil représente un levier essentiel de développement durable, de progrès technologique et de consolidation de notre souveraineté énergétique. Conformément à l'article IV du TNP, la mise en œuvre du TNP ne saurait en aucun cas porter atteinte au droit légitime des États à l'usage pacifique de l'énergie nucléaire.

Il permet d'améliorer les techniques de production et de conservation agricoles, de contribuer à la santé en renforçant les diagnostics et les traitements médicaux par la radiothérapie. Aussi, elle contribue à la recherche scientifique par l'utilisation des outils de la technologie de pointe.

C'est pourquoi, nous réaffirmons notre attachement indéfectible à l'utilisation pacifique de l'énergie propre et encourageons vivement le maintien de chaînes d'approvisionnement ouvertes et équitables pour les équipements et technologies indispensables aux pays en développement.

La non-prolifération des armes nucléaires et le désarmement, ces deux piliers constituent un intérêt commun et fondamental pour la paix et la sécurité internationales. En vue de garantir la confiance, la sûreté et la sécurité, Nous soutenons que l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire soit soumise au contrôle de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) et respecter pleinement les règlements internationaux.

Dans cette perspective, Djibouti se réjouit d'avoir établi une coopération étroite avec l'AIEA, concrétisée par la ratification de l'accord de garanties et de son protocole additionnel, par la loi 87/an/15, publiée en mai 2015.

Aussi, nous avons institué une Autorité Nationale de Sécurité et de Sûreté nucléaire, radiologique, chimique et biologique, chargée de veiller à la pleine application de nos engagements pris dans le cadre des accords internationaux, en particulier ceux de l'AIEA.

Pour conclure, en vue de renforcer la sécurité de l'utilisation de l'énergie nucléaire, il s'avère nécessaire de disposer d'une réglementation nationale sur la sûreté et la sécurité du nucléaire, des ressources humaines formées avec une coopération étroite avec l'AIEA. Cette approche équilibrée, fondée sur la responsabilité, la transparence et la solidarité internationale, permettra ainsi de maximiser les bénéfices de l'énergie nucléaire tout en minimisant les risques associés.

Merci pour attention!